Image not found or type unknown

Achat sur le site Cdiscount Téléphone mobile

Par **Alexvb**, le **24/06/2015** à **16:05**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je me permet de vous contacter car j'ai fait un achat sur le site Cdiscount pour un téléphone mobile au moins de Janvier dernier. Le téléphone une fois reçu le 21 Février, fonctionne le temps de vider la batterie comme recommandé par le constructeur puis une fois chargé redémarre mais rien ne s'affiche à l'écran. Je contacte donc Cdiscount le 22 Février et m'indique qu'il me mette en relation avec leur sous traitant revendeur Elite GSM. De ce fait , le 223 je reçois la procédure à suivre d'aller dans un centre agréé ALLOPSM à St Malo. Ce centre me propose deux solution soit déclarer panne au déballage mais selon eux je vais perdre au moins un mois pour avoir un nouveau téléphone ... ou eux s'en occupe pour que cela aille plus vite soit environ 15 jours. Je choisis la deuxième solution et c'est la que commence le début du litige ! 15 jours s'écoules soit disant le fabriquant prend en charge l'intervention et que je le reçois d'ici 1 semaine... Or il revient non réparé et surtout il s'avère completement oxydé à l'intérieur ! Comme je leur ai dit je l'ai eu à peine une journée donc à peine utilisé et de bonne fois je n'ai pas fait de chose qui aurait pu l'oxydé ! Allo PSM me dit c'est peut être un de leur stock défectueux

Sauf que depuis la mi Mars je suis en litige avec Elite GSM ainsi que Cdiscount puisque aucun ne veux prendre en charge le soucis or moi j'ai payé 350 euros pour un téléphone qui ne fonctionne pas ! Surtout que Elite GSM me dit qu'il aurait fallu faire une panne au déballage et que le délai de 15 jours écoulés c'est trop tard !!!

Alors je vous demande à vous si vous auriez une solution pour mon litige.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés